

MODE D'EMPLOI DU KIT DE CONCERTATION

Une Maison du Littoral au Mas Vieux des Aresquiers ? IMAGINONS LA ENSEMBLE !

Le Département de l'Hérault souhaite rénover le domaine du Mas Vieux des Aresquiers pour créer une Maison du Littoral. Cet espace aurait une vocation culturelle, pédagogique et touristique pour mieux faire connaître le littoral et ses enjeux. Au-delà de la Maison du Littoral, ce projet offre également l'occasion de questionner les aménagements et accès au site pour permettre sa préservation.

Quelle prise en compte des enjeux de préservation du littoral et des risques côtiers ?
Quels impacts sur l'environnement ?



Quelles activités au sein de la Maison du Littoral ?
Pour quels publics ?



Quels accès à la Maison du Littoral dans le site des Aresquiers ?
Comment réguler la fréquentation ?



Pourquoi un kit de concertation ?

Ce kit s'adresse à l'ensemble des structures (publiques, associatives, privées, etc.) ou collectifs souhaitant s'informer sur le projet d'aménagement de Maison du Littoral porté par le Conseil départemental de l'Hérault et contribuer à la concertation en organisant leur propre temps d'échanges dédié.

Comment l'utiliser ?

1	Pour vous informer sur la concertation et sur le projet , consultez : <ul style="list-style-type: none">→ Le dossier de concertation→ La synthèse du dossier de concertation→ Le site maisondulittoral.herault.fr sur lequel vous retrouverez toutes les actualités de la concertation (dates des réunions publiques et ateliers, formulaires d'inscription)
2	Pour communiquer sur votre temps d'échanges à venir et sur la démarche de concertation, nous mettons à votre disposition un modèle d'affiche éditable que vous pourrez imprimer et relayer dans votre réseau, auprès de vos membres, collaborateurs, bénéficiaires ou autres ;
3	Pour structurer votre temps d'échanges et restituer le fruit de vos discussions , utilisez la trame de recueil des contributions
4	Pour nous envoyer votre document , différentes options : <ul style="list-style-type: none">→ Sur la plateforme participative : jeparticipe.herault.fr <i>Note : Vous devrez dans un premier temps vous créer un compte sur la plateforme puis ensuite déposer votre avis en joignant votre support de prise de notes en identifiant bien votre structure ou votre collectif.</i>→ Par courrier postal : Conseil départemental Hôtel du département, Mas d'Alco 1977 avenue des moulins 34087 Montpellier Cedex 4→ Par e-mail : concertationmaisondulittoral@herault.fr
	N'hésitez pas à joindre également une photo de votre réunion !

Quand organiser votre temps d'échanges et transmettre votre contribution ?

Les discussions doivent être menées et être transmises durant la période d'ouverture de la concertation, soit du **16 mars 2023 au 16 juin 2023**.

Votre contribution sera versée à la concertation et les arguments exprimés seront repris dans le bilan.

Contenus du kit

- Dossier de concertation
- Synthèse du dossier de concertation
- Affiche éditable
- Flyer
- Trame de recueil de contributions